

FSC-18

OPTIMISATION FISCALE DES GRANDES ENTREPRISES : MAITRISER LA FISCALITE DANS LA GESTION DE L'ENTREPRISE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, chaque participant devra mieux :

- Maîtriser les règles concernant l'optimisation fiscale d'une entreprise / société
- Connaître les pratiques légales permettant de réduire son imposition
- Comprendre le principe de l'intégration fiscale

CONTENU DU PROGRAMME DE LA FORMATION :

- **Généralités sur l'optimisation fiscale et fiscalité courante des entreprises**
 - ✓ Appréhender les dernières évolutions de la réglementation fiscale des entreprises
 - ✓ Comprendre et intégrer l'évolution de la législation
- **Appréhender les principes d'intégration fiscale et de groupes de sociétés**
 - ✓ Comprendre les mécanismes et le principe de l'Intégration fiscale
 - ✓ Identifier le fonctionnement des groupes de sociétés et le fonctionnement des holdings
- **Connaître les pratiques fiscales légales permettant d'optimiser son imposition**
 - ✓ Appréhender les déficits et l'impôt sur les sociétés : report en avant des déficits, report en arrière des déficits
 - ✓ Maîtriser les crédits et réductions d'impôt pour les sociétés
 - Les dispositifs d'exonération du bénéfice imposable
 - Les entreprises situées dans certaines zones du territoire
 - Les reprises d'entreprises en difficulté
 - ✓ Identifier les limites de l'optimisation fiscale et ses dérives
 - Mise au point sur l'abus de droit dans le cadre de l'optimisation fiscale
 - Appréhender la notion d'acte anormal de gestion
 - La prééminence du facteur économique

- **Appréhender les autres facteurs de l'optimisation fiscale pour les entreprises**
 - ✓ Assurer la gestion de l'immobilier d'entreprise
 - ✓ Maîtriser l'optimisation de la rémunération du dirigeant
 - ✓ Prendre connaissance des taux réduits d'imposition
- **Assurer l'optimisation des transmissions d'entreprises**
 - ✓ Intégrer le fonctionnement des plus-values dans la fiscalité de l'entreprise
 - ✓ Comprendre les droits d'enregistrement

PUBLIC CIBLE :

- Comptables,
- Avocats,
- DAF,
- Chefs d'entreprise.

DUREE DE LA FORMATION :

3 Jours (24 heures)

ANIMATEUR :

Formateur spécialisé avec longue expérience